

LA VOIX DE L'ENFANT
PROGRAMME TRAIN TOGETHER - SE FORMER ENSEMBLE
2007 – 2009



PREMIERE RENCONTRE TRANSNATIONALE,
Paris, les 23, 24 et 25 mai 2008

Les 23, 24 et 25 mai 2008, a eu lieu à la Voix De l'Enfant la première Rencontre Transnationale du programme **TRAIN TOGETHER – Se former ensemble 2007 – 2009** sur la « *formation des professionnels intervenant dans la prise en charge et le recueil de la parole des enfants victimes de violences sexuelles* ».

Cette Rencontre a donné aux partenaires du programme l'occasion de se retrouver et d'ouvrir ensemble ce nouveau programme européen.

Issu des travaux faits au sein du précédent programme européen AGIS sur l'état des lieux des pratiques pour le recueil de la parole et l'audition des enfants victimes, le programme **TRAIN TOGETHER** rassemble les anciens partenaires du programme AGIS, plus deux nouvelles associations : l'IREFORR en Italie et KARO en Allemagne.

Etaient présents lors de cette Rencontre :

Pour l'association Belge SOS Enfants ULB :

Clémentine GERARD, Psychologue-Chercheuse au Centre SOS Enfants-ULB du C.H.U. Saint-Pierre à Bruxelles. Coordinatrice du programme TRAIN TOGETHER pour SOS Enfants - ULB

Marc GERARD, Pédopsychiatre, Coordinateur du Centre SOS Enfant-ULB du C.H.U. Saint Pierre à Bruxelles.

Pierre PATINY, Commissaire auditeur du Comité P (Service d'enquête du Comité Permanent du contrôle des services de police) et chargé de cours en techniques d'audition d'enquête.

Michel CARMANS, Consultant spécialisé de la Police Judiciaire Fédérale (Direction générale de la police judiciaire – Direction technique et scientifique – Service des sciences comportementales) et chargé de cours en techniques d'audition de mineurs.

Pour l'association anglaise le CHILDREN'S LEGAL CENTRE :

Kamena DORLING, Officier policier légal chez Children's Legal Centre, en charge du programme pour les réfugiés et pour les enfants demandeurs d'asile, intervenant dans les formations en affaires d'immigration et les recherches pour le département international. Coordinatrice du programme TRAIN TOGETHER pour le CHILDREN'S LEGAL CENTRE.

Alan CURTIS, travailleur social, a plus de 30 ans d'expérience dans la prise en charge des jeunes délinquants, dans la protection des enfants, dans les formations multi-professionnelles et la responsabilité des rapports spécialisés pour la Cour dans des procédures de soins et consultations dans la prise en charge des enfants. Manager actuel du Witham Family Centre, Essex County Council, et consultant du Children's Legal Centre.

Alason CARTER, Senior juriste, 18 ans d'expérience, a travaillé chez Children's Légal Centre depuis 2000. Conjoint du Manager du Practice Légal, spécialisé dans la loi, y compris l'exclusion et les affaires légales en relation avec les enfants en dehors l'école, les enfants avec des besoins éducatifs spécifiques et « bullying ».

Pour l'association allemande KARO :

Cathrin SCHAUER, KARO e.V., Manager, Sociologue Almoner/grad. Pédagogue Social (FH), Infirmière, coordinatrice du programme TRAIN TOGETHER pour KARO.

Michael HEIDE, Officier de Police.

Brigitte DZIALLAS, Traductrice et collaboratrice

Pour l'association italienne ISTITUTO DEGLI INNOCENTI :

Tania BERTI, remplaçante Mme Donata BIANCHI, Sociologue, Coordinatrice du programme TRAIN TOGETHER pour l'ISTITUTO DEGLI INNOCENTI.

Beatrice BESSI, Psychologue – Psychothérapeute clinicienne, experte en thérapies d'enfants et d'adultes victimes de violence; consultante spécialisée pour l'audition de l'enfant avec les services de police et au cours de la procédure judiciaire; formatrice et experte au niveau national et international. Elle travaille comme experte à l'association Artemisia et à l'Istituto degli Innocenti.

Fanny MARCHESE, Travailleuse sociale, formatrice spécialisée au niveau national et international. Elle est consultante pour les Régions et Municipalités sur la prévention des abus sexuels et sur la protection de l'enfant. Elle travaille comme consultante au centre TIAMA à Milan, un centre spécialisé dans la thérapie des enfants victimes de violence sexuelle. Elle est membre de la Coordination Italienne des services publics et privés contre les abus sexuels sur les enfants – C.I.S.M.A.I.

Pour l'association italienne IREFORR :

Antonio SANFRANCESCO, Sociologue, coordinateur du programme TRAIN TOGETHER pour IREFORR

Assunta BASENTINI, Psychologue au tribunal des mineurs à Potenza

Angela MARSICOVETERE, Travailleur social

Pour l'association polonaise MEDERI :

Joanna CIELECKA-KUSZYK, Directrice de la Fondation MEDERI, Coordinatrice du programme TRAIN TOGETHER pour la Fondation.

Malgorzata ZBROSZCZYK-SZCZEPANIAK, Pédiatre

Eleonora ZIELINSKA, Juriste

Pour l'association polonaise NOBODY'S CHILDREN FOUNDATION :

Maria KELLER – HAMELA, Psychologue, Directrice de la Coopération Internationale de Nobody's Children Foundation, Coordinatrice du programme TRAIN TOGETHER pour la Foundation

Monika SAJKOWSKA, Sociologue, Directrice de Nobody's Children Foundation

Marta SKIERKOWSKA, Psychologue, Assistante du programme pour Nobody's Children Foundation

Pour l'association Roumaine THE INTERNATIONAL FOUNDATION FOR CHILD AND FAMILY (IFCF):

Mihai SERBAN, psychologue, Officier de Police, Agence Nationale contre le Trafic des Personnes, Ministère de l'Intérieur et de la Réforme Administrative, Coordinateur du programme TRAIN TOGETHER pour le IFCF

Izabella POPA, Médecin, Assistante de la Coordination Nationale du Coordinateur de l'Office International du Travail et du Programme International pour la suppression du travail des enfants mineurs.

Manuela DANESCU, Directeur, Département des Stratégies et Programmes, Autorité Nationale pour la protection des droits des enfants.

Pour La Voix De l'Enfant, partenaire coordinateur du programme TRAIN TOGETHER- Se former ensemble :

Hervé THEAUDIERE, Vice-président de la Voix De l'Enfant

Martine BROUSSE, Directrice de la Voix De l'Enfant

Bernard CORDIER, Président de la Voix De l'Enfant, psychiatre, chef du service de psychiatrie à l'hôpital Foch.

Françoise FOUQUET-DORR Vice-président de la Voix De l'Enfant, magistrat.

Odile MAURICE, Assistante sociale, thérapeute familiale

Giulia MANCUSO, Sociologue, Coordinatrice du programme TRAIN TOGETHER.

VENDREDI 23 MAI 2008

La première journée de travail est ouverte par Mr Hervé THEAUDIERE, Vice-président de la Voix De l'Enfant, qui, après avoir proposé aux professionnels de faire un tour de table, soumet, avec Mme Giulia MANCUSO coordinatrice du programme, aux partenaires le planning des trois journées de travail.

ORDRE DU JOUR

Vendredi 23 mai 2008

9h30 : Accueil à la Voix De l'Enfant

10h00 – 11h30 : Ouverture de la Rencontre par Hervé THEAUDIERE, Vice-président de la Voix De l'Enfant et tour de table des partenaires qui exposeront brièvement leurs activités.

11h30 – 12h30 : Présentation du programme et réponses aux différentes questions

13h00 – 14h00 : Déjeuner

14h30 – 18h00 : Organisation et planning du programme 2008-2009 : établissement de la méthode de travail, de ses axes forts, des moyens de communications, du calendrier de travail

20h00 : Dîner

Samedi 24 mai 2008

9h30 : Accueil à la Voix De l'Enfant

10h00 – 12h30 : Présentation par chaque pays partenaire des modes de formation initiale et continue destinée aux professionnels qui travaillent avec les enfants victimes dans les différents pays partenaires et des expériences pratiques

13h00 – 14 h00 : Déjeuner

14h30 – 18h00 : Choix des outils de communication à utiliser dans le cadre du programme (Extranet, lettre trimestrielle et autres...)

20h00 : Dîner

Dimanche 25 mai 2008

9h30 : Accueil à la Voix De l'Enfant

10h00 – 12h00 : Débat sur les sujets abordés lors des deux journées précédentes

12h30 : Déjeuner sur place avant le départ

Après l'approbation de l'ordre du jour, les partenaires poursuivent leur travail par un tour de table de présentation des activités de leurs différentes associations.

Antonio SANFRANCESCO, sociologue, coordinateur du programme TRAIN TOGETHER pour IREFORR présente les actions de la société italienne dans le domaine de la formation.

IREFORR est un organisme qui pendant plusieurs années a organisé des activités de mobilité pour le programme Leonardo da Vinci. Cet organisme a géré plusieurs projets de formation et des activités de recherche dans le domaine de la formation professionnelle et en référence au marché du travail. Il a géré plusieurs programmes européens, comme Equal, Now, Daphne et Youth et proposé un master sur l'intégration sociale.

Les programmes de formation proposés par IREFORR s'adressent à tous les professionnels avec l'objectif de parvenir à une gestion des compétences.

Ces professionnels ne travaillent pas proprement sur la thématique des violences sexuelles mais ils assurent, à travers la formation professionnelle, la validité des compétences selon le nouveau parcours proposé par la Commission Européenne.

Ils collaborent avec des institutions et des professionnels qui travaillent avec les enfants sur les questions des violences et mauvais traitements.

Angela MARSICOVETERE, assistante sociale pour la province de Potenza (une administration publique) a toujours exercé son métier dans le domaine de l'enfance en difficulté.

Avant 2006 elle a exercé dans la Communauté qui a été mise en place pour aider des femmes et enfants en difficulté. Aujourd'hui la province, dans le secteur de l'enfance, gère des

questions liées à l'attribution de l'autorité familiale et a créé un centre pour le diagnostic et le soin.

Dans ce centre, est présente une équipe pluridisciplinaire formée par tous les professionnels travaillant avec les mineurs (juges, officiers de police, psychologues, psychiatres, pédiatres ...). Dans cette structure il y a une salle pour les auditions protégées, donc un lieu sécurisé pour l'enfant.

Assunta BASENTINI, psychologue, exerce au tribunal pour mineurs de Potenza à toutes les étapes du signalement jusqu'à la prise en charge de l'enfant. Elle travaille avec les gendarmes et les autres professionnels dans l'accompagnement de l'audition protégée des mineurs victimes. La pratique dans le tribunal, où elle exerce, prévoit le déroulement des auditions protégées et l'enregistrement de la déposition de l'enfant victime.

Un protocole est signé entre les professionnels afin de mettre en place une procédure qui protège l'enfant.

Fanny MARCHESE, expert du programme TRAIN TOGETHER pour l'Istituto degli Innocenti, souhaite souligner que la pratique d'audition enregistrée présentée par sa collègue italienne n'est pas toujours mise en place en Italie car, comme citée dans le programme AGIS, la décision de procéder à une audition protégée dépend des différentes juridictions et reste liée à la décision du juge.

SOS ENFANTS est un centre pluridisciplinaire, non judiciaire, subventionné. Il fonctionne en réseau avec les équipes médicales, sociales, de protection de l'enfance, de protection maternelle et infantile, avec le monde judiciaire et différents professionnels d'aide à l'enfance.

Marc GERARD nous explique qu'en Belgique il y a deux grandes communautés ayant chacune sa politique en matière d'aide aux personnes. La protection judiciaire de l'enfance est nationale, fédérale, le reste est extrêmement diversifié et organisé au niveau local.

Dans ce programme TRAIN TOGETHER, **Marc GERARD** souligne la volonté de prendre en considération également les programmes de formation existant dans la Flandre et plutôt tournés vers le monde anglo-saxon que vers le monde latin.

Il souligne le problème de la formation qui se pose très régulièrement dans le cadre des groupes spécialisés des professionnels. Il y a de grosses lacunes en matière de tronc commun des connaissances et de langage commun entre les différentes professions et les différentes fonctions dans le secteur de la prise en charge de l'enfant maltraité.

La question sur « où se trouvent actuellement et réellement les enseignements en matière de maltraitance dans le cursus académique et dans les formations de base des différents professionnels », laisse entendre qu'apparemment tout est laissé largement au hasard et aux bonnes volontés.

La formation continue, **Marc GERARD** la définit comme « un marché où il y a parfois des confusions entre formation et information, où il y a des conflits courants et pas toujours une cohérence suffisante par rapport aux objectifs ».

Il met en évidence aussi le problème de mettre à jour les connaissances, les capacités pratiques et le besoin d'avoir un langage commun.

Le partenaire belge souhaite que ce programme puisse permettre de proposer un projet de formation cohérente, certifiée, valide au niveau des connaissances actuelles de manière pertinente et évaluée.

Mihai SERBAN, coordinateur du programme pour le IFCF expose les questions les plus importantes sur lesquelles la fondation roumaine **INTERNATIONAL FOUNDATION FOR CHILD AND FAMILY (IFCF)** a travaillé ces dernières années.

Dans le cadre du partenariat avec l'Autorité Nationale pour la protection des droits de l'enfant, l'IFCF définit un modèle national de formation destiné aux professionnels qui travaillent en Roumanie dans la protection de l'enfance.

Dans le cadre d'un partenariat avec les représentants de l'UNICEF Roumanie, l'IFCF met également en place une étude d'évaluation du système de protection de l'enfant dans le cadre de la formation dispensée.

Au cours des 3 dernières années, la Fondation a implanté des "programmes d'action" en partenariat avec le Bureau International du Travail, avec pour objectif la lutte contre le travail des enfants.

Plus de 200 enfants travaillant en condition illégale ont bénéficié des services d'aide.

L'IFCF a commencé la planification d'un programme d'action nationale pour l'élaboration d'une stratégie visant à former les professionnels qui travaillent avec les enfants victimes de violences sexuelles, de mauvais traitements, de trafic, d'abandons par leurs parents ou de kidnapping.

La Fondation coopère aussi dans le cadre du trafic d'enfants avec l'Agence Nationale contre le Trafic des personnes dans l'identification des enfants victimes et avec d'autres services pour la réintégration sociale.

Maria KELLER HAMELA présente la Fondation polonaise **NOBODY'S CHILDREN FOUNDATION** et les différentes activités mises en place :

- Des programmes éducatifs, campagnes sociales, différents programmes de formation et d'éducation,
- Des publications pour les parents, les enfants et les professionnels.
- Un service pour enfants victimes. La fondation qui gère diagnostics, consultations et traitements, a un programme de recherche.
- Un programme spécial pour les enfants victimes de violence sexuelle:
- Un programme sur les risques d'Internet, une « helpline » pour les enfants et plusieurs actions de sensibilisation.
- Des programmes de consultations avec d'autres pays, un programme pour mineurs non accompagnés, pour les enfants victimes de trafic, pour la protection des victimes, des supports pour parents, victimes et professionnels.

Maria KELLER HAMELLA présente les salles protégées où l'audition de l'enfant a lieu.

Elle présente aussi la campagne de sensibilisation « l'enfant est une victime avec des besoins spécifiques » dont le titre « Joanna je n'ai pas peur ». Cette campagne est adressée aux professionnels afin qu'ils puissent comprendre que l'enfant est un témoin différent des autres et qu'il doit bénéficier d'une protection spécifique.

La Fondation publie plusieurs ouvrages sur le sujet de l'audition des enfants et met en place un programme de soutien aux enfants après la procédure judiciaire.

La coordinatrice du programme TRAIN TOGETHER pour Nobody's Children Foundation montre les différents posters de la campagne, illustrant les différents juges, et les livres destinés aux parents.

Le livre "I'm going to court" a été traduit en 7 langues et adapté à la législation nationale des pays où il a été diffusé.

La seconde partie de la campagne s'appelle "Joanna j'ai le droit de ne pas avoir peur".

Un récent ouvrage « manuel pour juges et procureurs, comment améliorer l'audition des enfants » donne étape par étape toutes les informations nécessaires pour mieux protéger l'enfant victime.

La Fondation a aussi réalisé un dépliant "Je serai une victime"

Dans la page web "*childwitness.pl*" il y a une partie destinée aux professionnels, une partie destinée aux enfants et une autre aux parents. Ce site montre des exemples d'audition d'enfants.

La Fondation travaille avec le Ministère de la Justice pour l'élaboration des normes concernant l'audition des enfants. Actuellement la Fondation coopère avec le Ministère pour une procédure de légitimité des salles d'audition.

Kamena DORLING, coordinatrice du programme TRAIN TOGETHER pour la **CHILDREN'S LEGAL CENTRE (CLC)** a exposé les plus récentes activités de l'association dans le domaine de la prise en charge des enfants victimes et de la formation professionnelle.

En plus de la rédaction de publications et de la recherche, le CLC a publié plusieurs articles au sujet des enfants victimes et de la procédure judiciaire déclanchée dans le cas de violence sur un mineur.

Les membres de CLC ont commencé une étude sur la formation des professionnels afin que l'enfant ne souffre pas d'une deuxième victimisation.

Ils ont fait de recherches sur les programmes de formation et d'information qui existent en Angleterre pour les juges, procureurs, avocats de la défense et autres professionnels pour évaluer leur niveau d'expérience et d'apprentissage. Ces informations sont rassemblées dans un manuel pour professionnels.

La Fondation **MEDERI FOUNDATION** est située à l'intérieur d'un hôpital pédiatrique à Varsovie. Elle a un statut d'ONG et travaille indépendamment de l'hôpital.

C'est une association constituée par une équipe de médecins, qui gèrent un grand nombre de consultations. Elle est en réseau avec d'autres hôpitaux en Pologne pour donner un avis dans les situations de violences sexuelles.

La Fondation a mis en place des programmes pour les enfants « pré scolarisés » en coopération avec des psychologues et une équipe pédagogique, dans des centres situés à l'extérieur de l'hôpital.

Elle organise aussi des conférences sur le thème des violences sexuelles dont sont victimes des enfants pour informer les experts de la cour pénale, du monde judiciaire, etc

Joanna KUSZYK souligne le manque de coopération entre les équipes médicales et les autres professionnels qui travaillent avec les enfants victimes.

Elle souligne aussi le problème du manque de communication entre les médecins et les policiers dans la recherche des preuves dans les cas de violences sexuelles.

La Fondation s'est intéressée à la question de la formation adressée aux équipes médicales spécialisées et aux autres professionnels.

Elle intervient aussi sur d'autres programmes européens : le programme Daphne2 lié à la violence sur les enfants dans le milieu familial et un autre programme en coopération avec d'autres hôpitaux sur les enfants victimes de violences sexuelles.

Mederi travaille aussi avec les enfants ayant des maladies spécifiques.

Il y a un vaste programme de formation commun qui commence à être mis en place à Varsovie pour tous les professionnels qui interviennent auprès des enfants mais le monde médical ne fait pas partie de ce programme de formation.

Mme KUSZYK souligne le manque de formation des équipes médicales et le besoin d'avoir une formation commune qui puisse les rapprocher des autres professionnels.

Marc GERARD souligne le manque de « source » d'informations vers laquelle se tourner à tout moment pour avoir les informations les plus pertinentes et valider cette recherche.

L'organisation Allemande (à Plauen) **KAROE.V** a pour but de travailler contre la prostitution forcée, l'exploitation sexuelle des enfants et des femmes, le trafic des enfants, et la mise en place des soins.

Le travail de KARO e.V. inclue entre autres :

- Travailler dans la rue auprès des prostituées et mettre en place de centres fermés dans les régions de la frontière Tchèque Allemagne
- Conseiller, prendre soin et permettre le placement des femmes et enfants victimes de la prostitution
- Apporter une aide pour quitter la prostitution
- Apporter une aide médicale et sociale
- Favoriser la réinsertion des victimes
- Mettre en place prévention, sensibilisation et mesures de formation
- Lutter contre la violence psychologique, physique et sexuelle
- Favoriser la coopération, le développement de la coopération et le réseau
- Maintenir des relations publiques et une coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales au niveau national et international
- Mettre en place des actions de prévention et des supports

Ses activités ne sont pas financées par le gouvernement mais par des donations et par les membres de Karo.

De 2004 à 2006, l'équipe travaille dans un programme AGIS qui avait pour objectif la collaboration avec les forces de police.

Cathrin SCHAUER souligne les conditions insatisfaisantes de travail et le manque presque total de soutien et de collaboration au niveau des services de police et du gouvernement.

Cathrin SCHAUER exprime le sentiment que, pour changer et favoriser cette coopération, il faut procéder par étapes, établir les contacts avec les différents officiers de police, avec les différentes personnes. Elle a le sentiment que le problème est nié... Elle a convaincu quelques officiers de police de l'importance de suivre des programmes de formation. Mais il est difficile d'accéder aux témoignages de la police qui a tendance à minimiser les dires de la victime avant la procédure judiciaire. Il n'y a pas volonté de la police de se mettre à la place de la victime.

Il n'existe pas un véritable réseau entre les ONG dans les différentes parties de l'Allemagne, et le gouvernement n'intervient pas pour favoriser ce réseau.

Il n'y a pas vraiment une volonté pour soutenir les moyens existants envers les victimes et les initiatives mises en place par le gouvernement (par exemple la campagne des footballeurs) n'ont pas eu grand succès.

A la question « existe-il un programme de formation, initiale et continue pour les policiers sur la prise en charge de l'enfant maltraité ? ». **Michael HEIDE**, officier de police, répond par l'affirmative mais il note une diminution des moyens financiers.

Les partenaires allemands expliquent les réticences et les problèmes liés à la réunification de l'Allemagne qui devient un prétexte pour le gouvernement pour ne pas intervenir ou pour nier l'existence des problèmes.

Les programmes de formation des officiers de police dans la partie tchèque sont encore plus limités que dans la partie allemande. Il y a décalage entre la théorie et la pratique du terrain.

Après la pause déjeuner, les partenaires reprennent les travaux avec la présentation des activités mises en place par **L'ISTITUTO DEGLI INNOCENTI** à Florence en **Italie**.

Les professionnels présents exposent les activités propres à l'Istituto tels que les programmes de recherche, la publication d'ouvrages et d'articles sur la situation actuelle de la loi dans la prise en charge des enfants victimes....

Ils coopèrent avec les professionnels des différentes institutions sur des supports par rapport à l'enfant en détresse.

L'Istituto degli Innocenti a aussi une fonction d'interface et de "fenêtre entre les institutions".

Intervention de Françoise FOUQUET DORR sur la formation des magistrats

Françoise FOUQUET DORR rappelle que c'est le Procureur de la République ou le magistrat du Parquet qui décidera de l'ouverture d'une information judiciaire.

En France, au niveau des enfants peuvent intervenir :

- Le juge des enfants pour les enfants victimes et pour les mineurs délinquants
- Le juge aux affaires familiales dans les situations de divorce et de procédure de garde

En France les différents tribunaux qui peuvent intervenir au niveau d'un procès dans les situations où un enfant est victime de maltraitance et/ou d'agressions sexuelles sont :

- Le tribunal correctionnel composé par 3 magistrats
- La Cour d'assises composée par 3 magistrats et 9 jurés
- La cour d'appel

Le cursus de la formation est d'une durée de 31 mois répartis sur 3 niveaux :

- Théorique : 8 mois à l'Ecole Nationale de la Magistrature à Bordeaux
- Stage de 13 à 14 mois avec un examen de sortie et un classement. L'auditeur de justice choisit sa fonction et son lieu d'affectation
- Stage final en double commande avec le magistrat de la fonction choisie. Le stage qui était de 2 mois, a été remplacé par la loi du 1/01/2008 et il est à ce jour de 8 mois

La formation comprend des travaux en ateliers, des conférences, des exercices de stimulations...

Sept Thèmes sont abordés :

1. éthique, déontologie et approche de l'institution
2. le processus de décision
3. l'Europe et l'International
4. la connaissance de la société contemporaine
5. la communication
6. psychiatrie, psychologie et médecine légale
7. conduites à risque, conduites délinquantes

Chaque thème comprend un certain nombre de modules, c'est-à-dire un ensemble de conférences, d'ateliers, de rencontres avec des praticiens ou des exercices de cas pratiques..

Par exemple, le thème 2 se décline en 5 modules :

1. la preuve
2. les victimes
3. la prise de décisions et de sanctions
4. le mode alternatif de résolutions des conflits
5. l'acte de juger

A noter, que le module « victime » est organisé sur une seule journée

Le thème 5 se décline en 5 modules :

1. la prise de parole
2. communication en situation professionnelle et entretien judiciaire
3. justice et médias
4. la parole de l'enfant
5. justices et images

Le module 4, la parole de l'enfant, a pour objectif « appréhender la spécificité de la parole de l'enfant et les techniques de recueil dans les fonctions pénales et civiles »

La méthode de formation consiste en une conférence et un atelier avec des professionnels : magistrats, avocats, psychologues, administrateurs ad hoc, policiers, gendarmes.....

Les magistrats français défendent l'école de la magistrature.

Les partenaires belges expliquent que dans leur pays il n'y a pas d'école mais les magistrats doivent avoir été avocats pendant un certain nombre d'années et avoir l'expérience du terrain en plus de la théorie.

A la question posée par **Antonio SANFRANCESCO** sur les outils d'évaluation existant en France, **Françoise FOUQUET DORR** répond qu'il y a des règles très précises d'évaluation en France :

⇒ Après le stage « d'affectation » il y a un avis qui est donné

⇒ Après le cursus il y a des stages extérieurs avec un avis que doit être émané par le maître de stage ;

⇒ Le classement après l'examen est important

Martine BROUSSE propose que tous les coordinateurs du programme pour les associations partenaires se renseignent sur l'existence d'une école de la magistrature dans leur pays.

Les partenaires italiens expliquent qu'en **Italie** il n'existe pas d'école de la magistrature comme en France mais il y a un concours puis une école de formation.

En Belgique il n'y a pas de concours mais un stage auprès d'un parquet ou d'un tribunal, stage de 1 an pour le ministère public et de 3 ans pour les juges.

Puis chacun postule pour une place et se présente devant le conseil supérieur de la justice (issu pour la moitié par des magistrats et pour l'autre par la société civile) qui choisit parmi les candidats les personnes plus adéquates. L'institut de formation est en voie de se créer et concerne surtout la formation continue. Les futurs magistrats ne doivent pas nécessairement avoir de l'expérience professionnelle.

En Roumanie après les études universitaires de droit, il y a un « examen concours » à l'Institut National de la Magistrature. L'examen réussi, il faut suivre deux ans de formation pour devenir magistrat. Il n'est pas obligatoire d'avoir de l'expérience pratique pour être magistrat. Certains magistrats débutants ont peu d'expérience.

Il est également possible après 5 ans d'expérience pratique de se présenter à un examen et de devenir magistrat.

En Pologne, après des études universitaires en droit, il y a des examens différents pour les avocats, les procureurs et les juges. Après obtention de l'examen, il faut suivre 2 ans de formation et 2 mois de stages pratiques dans différents départements. Il faut obtenir plusieurs examens très difficiles à passer.

Il y a diverses méthodes d'évaluation qui ont été regroupées dernièrement en un seul examen d'état.

En Allemagne pour devenir magistrat il faut suivre des études de droit et passer plusieurs examens intermédiaires et un examen final.

Il n'y a pas de stage mais seulement une formation et une évaluation théorique.

Françoise FOUQUET DORR souligne que l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) en France a été faite à l'image de l'Ecole Nationale de l'Administration. En 1964, l'ENM s'installe à Bordeaux. A l'époque la formation durait 18 mois.

Toute la partie de la formation continue est assurée à Paris dans l'île Saint Louis. La formation continue n'était pas obligatoire et était mal « vue ». Depuis un an cette formation est obligatoire.

Il est aussi devenu obligatoire de suivre une formation d'une durée de 8 jours à chaque changement de fonction.

Il n'existe plus de formation commune avec la protection judiciaire de la jeunesse mais il en existe une avec les services de la police et de la gendarmerie.

Ces formations sont d'une durée de 8 jours ou parfois ont des sections de 4 fois 2 jours par mois qui se font soit sous forme de conférences, soit sous forme d'ateliers, soit sous forme de présences dans les brigades de police et de gendarmerie, et dans les écoles de police et de la gendarmerie.

Dans chacune de ces formations sont présents des magistrats, des policiers, des gendarmes.

Des formations commencent à être mises en place avec les médecins.

Sur 300 modules de formation il y a seulement 6 formations qui intéressent directement les juges des enfants et les juges d'instruction et 2 formations en commun avec les services de police.

Pour la formation continue, l'école a recours à différents professionnels, dont certains de la protection des mineurs. Il y a aussi des formations avec des journalistes

Toutes les formations sont prises en charge par l'Etat, les frais de déplacement et d'hébergement aussi.

La présence à la formation est contrôlée, il faut signer une feuille de présence le matin et le soir.

Giulia MANCUSO, Coordinatrice du programme expose le programme TRAIN TOGETHER, présenté par la Voix De l'Enfant à la Commission Européenne en partenariat avec les associations présentes. Elle explique comment l'idée de ce projet est née de la Conférence de Florence du précédent programme AGIS.

A cette occasion, les partenaires avaient débattu de l'importance de former les professionnels qui travaillent auprès des enfants victimes et l'importance d'un travail pluridisciplinaire dans la prise en charge de l'enfant victime de violences sexuelles.

Les partenaires avaient souligné l'importance d'un travail commun entre les différents intervenants afin de mieux comprendre les rôles de chacun et de permettre ainsi à chaque professionnel de mieux intervenir sur la base de ses propres compétences.

La Voix De l'Enfant a présenté en Août 2007 dans le cadre du programme européen « prévenir et combattre la criminalité » le programme TRAIN TOGETHER, Se former ensemble sur la « formation des professionnels intervenant dans la prise en charge et l'audition de l'enfant victime des violences sexuelles ».

Le programme essaye de répondre aux problématiques présentes dans chaque pays partenaire dans le cadre de la formation.

Il propose de créer un module de formation de base, commun à tous les professionnels intervenant auprès de l'enfant, qui donnerait ensuite accès à des formations spécialisées selon l'activité judiciaire, policière, psychologique, médicale ou sociale.

Le travail initial sera de définir les pratiques, d'identifier les bonnes pratiques et les dysfonctionnements existant dans chaque pays.

Et à partir de l'analyse de cet état des lieux, il pourrait être débattu du contenu d'une procédure commune de formation professionnelle qui soit la mieux adaptée aux besoins préalablement définis entre et avec les partenaires.

Les destinataires de ce programme sont les professionnels travaillant dans le cadre de la prise en charge et du recueil de la parole de l'enfant victime de violences sexuelles : les médecins et équipes médicales, les gendarmes et policiers, les procureurs et juges, les avocats, les psychologues, les travailleurs sociaux, les administrateurs ad hoc, les membres des associations de protection de l'enfance

Les **étapes du programme** sont :

- ⇒ Une première rencontre entre les partenaires du programme
- ⇒ La mise en place d'un Comité de Suivi National dans chaque pays pour établir l'état des lieux des pratiques concernant la formation de professionnels intervenant dans la prise en charge et le recueil de la parole des enfants victimes de violence sexuelle
- ⇒ Ces Comités devront débattre des différentes thématiques définies lors des rencontres transnationales et mettre en évidence les différentes problématiques existantes dans chaque pays
- ⇒ Une deuxième Rencontre Transnationale à Bruxelles entre les partenaires pour permettre une discussion sur les lignes d'une formation professionnelle commune
- ⇒ Une troisième Rencontre Transnationale à Varsovie pour la mise en place d'un programme de formation et de spécialisation, des propositions de coopération au niveau européen entre les professionnels engagés
- ⇒ La préparation du rapport final et du Cd Rom contenant les données recueillies
- ⇒ Une Conférence Finale ouverte au public et aux autorités publiques pour la diffusion des résultats du programme et du rapport final.

Dans son intervention **Giulia MANCUSO** rappelle que ce programme demande une coopération entre les partenaires et un travail en commun pour suivre les propositions de chaque intervenant.

Il peut être intéressant aussi de rencontrer sur place des experts, dans la mesure du possible, lors des rencontres transnationales.

En matière d'outils de communication, **la Voix De l'Enfant** a créé un site Internet en version anglaise et française – <http://traintogether.lavoixdelenfant.org> - avec la description du programme, des étapes, des objectifs, des liens vers les associations partenaires, etc.. . Les partenaires ont la possibilité d'insérer des documents. Il y a un espace bibliographique pour les titres des publications existantes, pas nécessairement en langue française et anglaise.

La Voix De l'enfant communiquera sur le programme à travers la lettre trimestrielle et le flash info.

Une plaquette descriptive du programme a été éditée en version française et anglaise.

Extranet qui sera présenté ultérieurement sera un outil de travail commun entre les partenaires pour échanger plus facilement sur les documents.

Giulia MANCUSO coordinatrice du programme rappelle aux partenaires qu'ils peuvent aussi faire des propositions et communiquer.

Antonio SANFRANCESCO propose de rechercher une méthodologie de travail commun qui, à travers l'analyse des pratiques existantes sur la formation, puisse définir les points de force et les carences et établir des objectifs communs à tous les pays.

Les partenaires belges soulignent la nécessité de déterminer le périmètre d'action : « parle-t-on seulement des formations concernant les sévices sexuelles ou se pose-t-on aussi la question de la formation concernant l'enfant victime de violence dans le sens plus large ? ». « S'en tient-on au recueil de la parole de l'enfant ou à l'évaluation d'une situation d'abus même avant l'audition et avec l'évaluation d'autres éléments différents de l'audition (comme les éléments du contexte, de l'histoire familiale, du développement de l'enfant, de l'évaluation de l'enfant....) ? ».

Françoise FOUQUET DORR considère qu'il est important de s'orienter vers les enfants victimes de violences sexuelles avec la possibilité de généraliser les résultats aux autres cas de mauvais traitements. Elle souligne l'impossibilité de définir les bonnes pratiques sans préalablement avoir défini les pratiques existantes.

Giulia MANCUSO rappelle que le titre du programme ne prend pas en considération seulement le moment de l'audition de l'enfant victime et les professionnels qui travaillent sur le recueil de sa parole mais aussi le moment de la prise en charge médicale, psychologique ...

Béatrice BESSI considère que la formation doit certes s'orienter sur la prise en charge et le recueil de la parole de l'enfant. Il ne faut pas seulement travailler sur l'écoute de son témoignage, mais aussi sur la prise en compte des besoins de l'enfant, de son temps de parole. Il est nécessaire de former le réseau des professionnels.

Eléonora ZIELINSKA souligne aussi l'importance de prendre en considération le constat médical.

Les partenaires roumains considèrent qu'il faut se donner les moyens de mettre en relief le travail pluridisciplinaire et pour éviter de trop élargir l'analyse il serait mieux de se consacrer seulement aux situations qui ont une suite judiciaire. Il faudrait donc former tous les professionnels qui travaillent avec les enfants pendant ce cursus de dépôt de plainte, d'audition de l'enfant.

Les partenaires allemands soulignent l'importance d'examiner la situation existante avec les erreurs qui se produisent systématiquement et qui peuvent être évitées et permettre de faire émerger les bonnes pratiques existantes dans les différents pays.

Il faudrait analyser la situation et personnaliser la formation en fonction des professionnels concernés et ceci à différents niveaux.

Le partenaire italien Istituto degli Innocenti propose de procéder à cette analyse concernant les professionnels qui ont besoin d'une formation en considérant deux étapes : la première lorsque l'enfant commence à révéler les faits et la deuxième lorsque le système judiciaire se déclenche.

Pierre PATINY souligne l'importance de définir ce qu'est la formation et ce qu'est l'information. Il ne faut pas forcément faire un programme de formation pour des personnes qui doivent être seulement informées, par contre il est important de le faire pour celles qui doivent être formées. Il faut faire la différence entre former et informer. Les enseignants et les

autres professionnels qui recueillent la parole des enfants victimes peuvent accéder à un programme d'information. Médecins, psychologues, magistrats, juges, avocats et autres professionnels qui interviennent dans le cadre légal nécessitent un programme de formation.

Martine BROUSSE fait remarquer l'importance de définir qui sont les professionnels concernés par un programme d'information et ceux concernés par un programme de formation.

Françoise FOUQUET DORR considère qu'il existe deux cercles d'intervention : dans le domaine médicojudiciaire, dont font partie les professionnels présents à la réunion du programme TRAIN TOGETHER et ceux du domaine social et de l'enseignement qui ne sont pas présents lors de cette rencontre.

Le partenaire italien Istituto degli Innocenti considère que il ne faut pas parler seulement de la prise en charge mais aussi de la thérapie.

Martine BROUSSE apporte l'exemple des Unités d'Accueil Médico Judiciaire (UMJ). Dans les UMJ il y a une approche à des niveaux différents. Par exemple, les enseignants, les travailleurs sociaux et animateurs, dès qu'un enfant fait des révélations ou qu'il montre des signes révélateurs, informent les professionnels en charge de l'accueil à l'UMJ. .

Françoise FOUQUET DORR explique que les magistrats et surtout les juges des enfants sont extrêmement sollicités pour faire de l'information et de la formation en direction des enseignants, des assistants sociaux, des médecins, des assistantes maternelles... . Il faut avoir des connaissances sur ce que les professionnels ont besoin pour savoir les former.

Giulia MANCUSO rappelle que le titre du programme inclus tous les acteurs de la prise en charge et du recueil de la parole des enfants victimes : pas seulement le monde judiciaire mais aussi le monde médical.

Les partenaires débattent sur le fait que la formation puisse inclure aussi les professionnels de la prise en charge et que l'enfant puisse recevoir une aide thérapeutique même si l'audition n'aboutit pas à un procès.

Il faut laisser un temps aussi au soin et à la protection de l'enfant et pas seulement au mécanisme répressif du système judiciaire.

SAMEDI 24 MAI 2008

La deuxième journée de cette Rencontre Transnationale entre les partenaires du programme **TRAIN TOGETHER** commence avec la présentation des pratiques concernant la formation des professionnels travaillant auprès de l'enfant victime dans chaque pays partenaire.

La première à présenter ses pratiques est **l'association Belge SOS Enfant**.

Pierre PATINY présente son collègue **Michel CARMANS**, consultant spécialisé à la police fédérale belge au service du comportement qui va détailler avec lui le système de formation actuel en Belgique en deux temps. **Pierre PATINY** parlera de la formation des magistrats et des experts psychologues qui en Belgique travaillent toujours avec les policiers lors des

auditions des enfants victimes et **Michel CARMANS** parlera plus spécifiquement de la formation de policiers.

Marc GERARD interviendra ensuite sur la sphère médicale. Il n'y a pas d'école de la magistrature en Belgique néanmoins les magistrats peuvent s'inscrire à toute une série de formations organisées par le conseil supérieur de la justice.

Un institut de formation est en cours de création.

Pour un magistrat, après avoir obtenu un examen d'entrée, il y a différents stages pour devenir procureur ou juge. Le stage pour être juges est plus long. Au cours de ce stage ils peuvent accéder à des formations à la carte qu'ils choisissent. Spécifiquement en matière de maltraitance sur un mineur il n'existe que 3 formations accessibles aux magistrats :

- 1) Une formation sur les mineurs victimes ou témoins d'agressions sexuelles ou d'autres maltraitances graves – on y évoque l'audition audiovisuelle et la gestion du dévoilement. Cette formation dure 2 jours.
- 2) Une formation plus générale sur la place de la victime dans le système judiciaire. C'est une formation de 2 jours.
- 3) Il y a également une formation « *Statement validity analysis* » sur l'analyse du contenu de l'audition de l'enfant.

Le Conseil Supérieur de la justice diffuse 2 fois par an la liste de toutes les formations disponibles et les magistrats choisissent à la carte.

En ce qui concerne la **formation des experts psychologues**, il existe une circulaire ministérielle qui date de 2001 et qui règle la procédure de l'audition judiciaire audiovisuelle. Dans cette circulaire il est précisé : « dans le cas où le juge d'instruction désigne un expert psychologue ou psychiatre pour assister à l'audition enregistrée du mineur il y aura un examen psychologique ... ». La circulaire indique que ce psychologue devra avoir suivi de préférence une formation spécialisée adaptée à la problématique des techniques d'audition du mineur. Mais il n'est pas précisé le type de formation.

Une psychologue a créé une formation intensive de 3 jours où sont abordées la technique de l'audition, les exigences des professionnels par rapport aux policiers et aux magistrats, les exigences des magistrats par rapport aux policiers, Cette formation est ouverte aux magistrats et aux experts mais pas aux policiers. C'est une formation qui dure 3 jours et qui est reconnue par le ministère de la justice et le conseil supérieur de la justice mais qui n'est pas soumise à une évaluation. Elle a beaucoup de succès mais peut être parce que c'est la seule qui existe. Il existait un diplôme supérieur d'expertise à l'université de Liège mais il a été supprimé.

Michel CARMANS présente la formation des policiers.

Il existe un cadre légal représenté par la circulaire ministérielle du 16 juillet 2001 qui est applicable aux services de police ainsi qu'aux magistrats.

Cette circulaire se base sur le protocole de Jung qui est appliqué en Belgique. C'est sur la base de ce protocole qu'a été mis en place le système d'une formation de 12 jours organisée en deux temps.

Un 1^{er} temps est réservé à l'approche théorique assurée par les différents professionnels, chacun dans sa compétence. Il y a des cours sur les lois, des cours sur la psychologie de l'agresseur, sur le développement sexuel de l'enfant et sur la communication. Ce sont des groupes de 16 personnes et à l'issue de la première semaine les enquêteurs passent un examen. S'ils le réussissent, ils peuvent commencer la partie pratique.

Cette partie se déroule sur 6 journées avec des jeux de rôle sur l'audition de l'enfant. A l'issue de cette formation il y a un examen où l'enquêteur est jugé par un jury sur une pratique de jeux de rôle et si il est en capacité, il obtient un brevet.

Michel CARMANS rappelle le principe de sélection de la formation : tout le monde n'est pas capable de travailler avec des enfants. Dans les cellules de police il y a aussi des pervers qui aiment travailler avec les enfants. Il est important de garantir un suivi à travers la formation continue. Un suivi psychologique peut être aussi utile.

Marc GERARD intervient pour expliquer ce que ce passe dans le monde psycho - médico - social en Belgique par rapport à la formation.

Il explique que grâce à ce programme TRAIN TOGETHER et aux travaux qu'on va développer au sein du Comité de Suivi National, il y aura une possibilité de mettre en évidence ce que ne marche pas et donc d'améliorer le système existant.

Marc GERARD rappelle qu'au stade actuel il n'y a pas de formation sur l'accueil des victimes de violence sexuelle dans le cursus académique de médecine, de psychologie, du travail social....

Il n'y a aucune garantie qu'un message de base soit transmis aux futurs professionnels. Les expériences existantes sont laissées à la discrétion des personnes qui sont à certains endroits, à certains moments. L'association mondiale des amis de l'enfance et des nombreuses académies qui constituent son comité, explore la situation réelle des enseignements qui sont donnés, par qui, à quel moment, avec quelle régularité, dans quels lieux en Belgique.

La situation concernant la formation continue est meilleure. Les décrets qui régissent l'aide à l'enfance maltraitée garantissent un accès régulier à des supervisions individuelles, collectives. L'ensemble des équipes SOS Enfants bénéficie de deux journées annuelles de formation dont le programme est construit avec l'administration en fonction des besoins et des demandes. Dans le domaine des intervenants de la protection de la jeunesse, normalement les éducateurs et les travailleurs sociaux, mais pour ces derniers c'est moins certain, reçoivent des formations continues bien ciblées.

Il y aura bientôt un certificat universitaire en matière d'abus sexuel.

Il a un manque de connaissance de ce qui se fait et de ce qui devrait se faire. Il y a des besoins pour mettre à jour les connaissances.

On peut constater une amélioration de la communication et une mise en confiance de l'enfant.

Marc GERARD souligne son souhait pour que ce programme européen puisse aider à systématiser, dans le contexte de la Belgique, des consensus sur des questions essentielles et puisse repérer les meilleures approches en la matière tout en prenant en considération les possibles divergences.

Martine BROUSSE demande s'il y a en Belgique des tentatives de formation pluridisciplinaire.

Pierre PATINY répond que la formation qu'il donne avec une psychologue est ouverte aux magistrats, aux experts mais elle n'est pas ouverte aux policiers.

Marc GERARD explique qu'en Belgique la culture est assez libérale et les personnes peuvent choisir car l'offre est très importante.

A l'Université de Louvain il vient de se créer une formation sur l'approche multidisciplinaire mais elle n'est pas obligatoire.

Martine BROUSSE demande que les partenaires débattent sur le fait qu'il est important de rendre obligatoire une formation pluridisciplinaire ou que cette formation doit être au libre arbitre de chacun.

Marc GERARD souligne les difficultés de devoir imposer une formation aux professionnels. Il est certes important de garantir que des informations de base soient enseignées. Dans les équipes SOS Enfants, des stagiaires sont accueillis et travaillent sur des cas réels avec des juristes, des pédopsychiatres, des pédiatres, et c'est très formatif. Les formations offertes et demandées par les équipes sont pluridisciplinaires. Il y a un pédiatre qui peut présenter les traumatismes, des juristes qui parlent du secret professionnel C'est un réseau d'équipes spécialisées mais cette formation n'est pas ouverte à l'extérieur. Dans cette équipe, il y a des pédiatres, des psychologues, des juristes.

Izabella POPA développe la formation professionnelle **en Roumanie** pour les médecins, les psychologues, les juges, les avocats, les travailleurs sociaux

En Roumanie il n'existe pas de formation initiale obligatoire sur la violence sexuelle et sur les droits de l'enfant.

L'Autorité Nationale pour la protection des droits de l'enfant a souligné l'importance d'avoir une formation obligatoire pour tous les professionnels qui travaillent avec les enfants victimes de violences sexuelles.

En 2005, le gouvernement a demandé aux différents Ministères de mettre en place un programme de formation obligatoire au niveau national sur les thématiques spécifiques à l'enfant victime.

L'Autorité Nationale est en train de mettre en place un programme de formation pour s'assurer que les professionnels qui travaillent avec les enfants puissent recevoir une formation spécifique sur la thématique des violences sexuelles, sur la pratique de l'audition.

L'Autorité Nationale a conduit une enquête sur les programmes de formation et les besoins des professionnels travaillant avec les enfants victimes.

La situation en 2007 montre que 3500 professionnels sur 15000 ont suivi un programme de formation. La majorité des programmes de formation était sur des thématiques générales du développement professionnel.

Les autorités légales ont identifié les besoins pour les années à venir. Ces besoins ont été classifiés en 3 catégories et l'une d'entre elles porte sur la violence sexuelle, les mauvais traitements et l'exploitation contre les enfants. A ce jour, il n'a pas été planifié de méthodes pour répondre à ces besoins.

Dans le cadre de son projet de mise en place d'un programme de formation spécifique, l'Autorité Nationale a envoyé un courrier explicatif du projet :

- aux Universités qui dispensent des cours de formation aux professionnels travaillant avec les enfants victimes (assistantes sociales, médecins, avocats ...)
- aux ONG qui travaillent dans la protection des enfants victimes des violences sexuelles
- à l'Institut National de la Magistrature

Malheureusement, pour le moment, toutes les réponses à ce courrier ne sont pas encore parvenues.

Quelques Universités dispensent des cours de formation initiale après diplôme mais sur des thématiques générales et non spécifiques. Les cours post universitaires sont multidisciplinaires.

Les ONG ont organisé des enseignements de 3 ou 4 jours sur le sujet de la violence sexuelle dont sont victimes les enfants mais ce ne sont pas des cours réguliers comme les cours universitaires. Malheureusement ces enseignements ne sont pas développés au niveau national et sont présents seulement dans les grandes villes et sont mis en place en collaboration avec les Universités. Ces cours s'adressent à certaines catégories de professionnels mais aussi à des équipes multidisciplinaires.

Donc en Roumanie, avant de devenir magistrat il faut passer un examen. Actuellement il est dispensé des formations de 2 jours sur la thématique des violences sexuelles, des mauvais traitements et de l'exploitation des enfants. Ces enseignements ont été initiés par l'Autorité Nationale il y a deux ans, mais ils ne sont pas obligatoires.

L'Autorité Nationale pour la protection des droits de l'enfant a organisé une campagne sur les droits de l'enfant en 2007, sur la violence sexuelle contre les enfants, l'exploitation des enfants

En 2007 avec le soutien financier du programme Phare de l'Union Européenne, 200 formations ont été organisées sur l'ensemble du territoire national pour tous les professionnels : enseignants, prêtres, personnel médical, juges, avocats, travailleurs sociaux,

Les professionnels qui suivent la formation reçoivent un certificat de validité au niveau national.

Quelques ONG ont créé un curriculum avec une liste des thématiques importantes concernant la violence sexuelle sur les enfants, parmi ces thématiques sont présentées :

- ⇒ les méthodes de travail à employer avec les enfants victimes de violence sexuelle, des mauvais traitements et d'exploitation
- ⇒ une explication de la législation en vigueur
- ⇒ la définition du rôle de chaque professionnel qui travaille avec l'enfant victime dans les différentes étapes.

Izabella POPA présente les actions futures concernant :

- ⇒ la finalisation du rapport sur la formation initiale et continue sur la violence sexuelle sur les enfants
- ⇒ la rédaction d'une liste contenant les programmes de formation qui existent actuellement
- ⇒ l'établissement des contacts avec les universités, les ONG et l'Institut National de la Magistrature pour rédiger un module commun de programme de formation.

En répondant aux différentes questions, **Izabella POPA** explique que la formation est volontaire. Il y a certes une ordonnance du gouvernement qui rend la formation initiale et continue obligatoire pour les professionnels qui travaillent avec les enfants victimes de violences sexuelles. Cette ordonnance, toujours en vigueur, n'est pas prise en compte.

Dans le programme de formation du programme Phare il y avait une évaluation faite par l'Autorité Nationale tous les 3 mois. L'idée de créer une formation multidisciplinaire a été

proposée en Roumanie depuis 2000, dans le cadre de la protection des enfants victimes de violences sexuelles, mais c'est la première fois que cette formation est mise en place au niveau national.

L'ensemble de départements participe à cette formation.

Il faut noter que la réalité du terrain est différente de la pratique.

Maria KELLER HAMELA, coordinatrice du programme pour la Fondation polonaise Nobody's Children Foundation, introduit **le système de formation qui existe en Pologne pour les professionnels qui interviennent dans l'audition judiciaire de l'enfant victime : juges, procureurs et psychologues cliniques.**

La Fondation organise plusieurs programmes de formation pour ces professionnels.

Elle a fait deux recherches sur les attitudes des juges et procureurs lors de l'audition des enfants victimes : la première a été développée sur trois districts et la deuxième au niveau national.

Maria KELLER HAMELA souligne les 3 résultats qui ont émergé de ses recherches :

- Les juges et avocats ne sont pas formés pour communiquer avec l'enfant.
- A la question "les professionnels qui travaillent par rapport à l'audition de l'enfant ont-ils les compétences pour communiquer avec l'enfant ? ", les réponses ont souligné la présence de compétences communicatives pour les psychologues dans 96% des cas, pour les procureurs dans 54%, pour les juges dans 49% et pour les avocats de la défense dans 18 % des cas.
- A la deuxième question : "avaient-ils reçu une formation sur l'audition de l'enfant et sous quelle forme?", les procureurs et les juges ont répondu que dans les 48% des cas, ils n'ont pas reçu de formation, ni au niveau universitaire, ni à l'école, ni durant leur carrière. Seulement 34% avaient reçu une formation sur l'audition des enfants victimes au cours de leur carrière et 10% avaient reçu une formation après les études universitaires et 1% pendant leur parcours universitaire.
- A la troisième question sur le meilleur type de formation sur l'audition des enfants qui doit être dispensée aux avocats, la plupart des réponses ont souligné la nécessité de suivre un programme de formation dès la fin des études.

En Pologne il n'y a pas de formation obligatoire pour les professionnels intervenant lors de l'audition des enfants.

Maria KELLER HAMELLA explique que la formation ne se traduit pas seulement par des compétences. Il est important d'avoir aussi des connaissances.

Le rôle du psychologue est très important car il est toujours présent lors de l'audition de l'enfant. Nobody's Children Foundation a mis en place des programmes de formation pour les psychologues sur une durée d'un an. Un certificat est remis à la fin de cette formation.

La fondation a mis en place des programmes de formation sur l'audition des enfants en partenariat avec le centre national de formation de la Cour et du bureau des procureurs, le département national de la police et le centre de formation de la police.

Ces programmes ne donnent pas seulement des formations théoriques mais offrent aussi des espaces de travail pratique, des lectures et incluent la participation à des conférences nationales annuelles.

Les sujets qui sont abordés dans cette formation concernent:

- les étapes du développement de l'enfant (dont le développement cognitif, émotionnel et social) comme facteurs importants déterminant la façon de communiquer avec l'enfant
- les caractéristiques psychologiques de l'enfant victime, les conséquences des violences intra et extra familiales, les caractéristiques des désordres dus au stress post traumatisme, souvent diagnostiqué chez les enfants victimes
- les conditions et les méthodes pour gérer l'audition : les phases de l'audition, la « crédibilité psychologique » du témoignage de l'enfant victime, les difficultés rencontrées lors de l'audition, la recherche des informations sur les enfants et chez les membres de la famille .

Ils analysent aussi les facteurs qui facilitent la communication avec l'enfant et essayent de développer les compétences lors de la relation avec l'enfant traumatisé.

Ils identifient les compétences dont font preuve les professionnels et celles qui doivent être développées.

En répondant aux questions posées par les partenaires présents à cette Rencontre Transnationale, **Maria KELLER HAMELA** explique qu'en Pologne il n'y a aucune possibilité d'empêcher les professionnels, qui n'ont pas les compétences, de travailler dans la prise en charge et dans l'audition des enfants victimes. Cependant la Fondation espère imposer que tous les professionnels qui travaillent avec les enfants reçoivent une formation.

Concernant le rôle du psychologue pendant l'audition, la coordinatrice du programme pour la fondation polonaise note que, depuis 2004, la loi établit que les enfants de moins de 15 ans, victimes des violences sexuelles et des mauvais traitements soient auditionnés exclusivement par le juge et qu'ils ne sont plus dans l'obligation de se rendre au tribunal car cette audition a valeur juridique. Pour les enfants témoins de violences, le juge décide de déclencher ou non la procédure. Cette loi souligne également le rôle actif du psychologue pendant l'audition. Selon les cas, le psychologue peut poser plus de questions que le juge ou vice-versa.

Joanna CIELECKA KUSZYK, coordinatrice du programme pour la fondation **Mederi**, intervient au sujet de **la formation des médecins en Pologne**.

Après les études, il faut suivre un stage d'une durée de un an et ensuite soutenir un examen gouvernemental qui permet de devenir médecin praticien.

Après le diplôme, pendant les 5 ans de spécialisation, il est dispensé des formations sur les enfants victimes de maltraitance.

Pendant les études il y a deux semaines de cours de promotion de la santé qui sont facultatives et qui concernent la maltraitance sur les enfants. Ces cours peuvent être dispensés, les études terminées.

Les médecins reçoivent des « points éducatifs » qu'ils peuvent obtenir aussi en participant à des conférences qui concernent la violence sur les enfants.

Joanna CIELECKA KUSZYK, en répondant aux questions, explique que dans les hôpitaux existent des cellules sociales pour les enfants qui ont des maladies chroniques, pour les familles ayant des difficultés financières et pour les enfants victimes de maltraitance.

Normalement l'expertise de l'enfant victime est faite à l'hôpital, mais ce n'est pas toujours le médecin accrédité par la Cour qui va la réaliser, le juge peut toujours demander l'avis d'un autre médecin.

Alason CARTER intervient sur **la formation pluridisciplinaire des professionnels qui travaillent avec les enfants victimes de violence sexuelle en Angleterre**.

Elle explique qu'en Angleterre l'importance d'une formation interdisciplinaire est mise en valeur par rapport au travail avec les enfants victimes afin d'éviter la victimisation secondaire de l'enfant.

Cette victimisation secondaire peut être causée par une mauvaise approche de l'enfant pendant l'audition, le manque de connaissance de la procédure judiciaire, le manque d'information, l'absence de thérapie, ...

Alason CARTER présente les problèmes et les solutions qui sont identifiés par rapport à la formation interdisciplinaire.

Par exemple, elle explique que le problème d'une mauvaise conduite de l'audition a des répercussions sur l'enfant et qu'il est nécessaire que les officiers de police, les travailleurs sociaux, les juges, les thérapeutes ... soient formés.

Normalement les officiers de police et les travailleurs sociaux reçoivent une formation sur l'audition des enfants victimes et sur la psychologie de l'enfant, mais les avocats n'ont pas de formation obligatoire. Les juges et magistrats reçoivent une formation sur les violences sexuelles. Les médecins n'ont pas de formation obligatoire. Les thérapeutes ont une formation obligatoire.

Pour **la formation des officiers de police**, il existe un programme de 3 semaines sur la protection de l'enfant victime, sur l'audition, sur la déposition volontaire de l'enfant après l'audition. Dans le système anglo-saxon, l'enfant a la possibilité, à la fin de l'audition, d'exprimer les effets que la violence a eu sur lui.

Le document de référence pour la conduite de l'audition des personnes vulnérables en Angleterre est le "*Achieving best evidence in Criminal Proceedings*".

Alan CURTIS continue l'explication et présente **la formation des travailleurs sociaux**.

Il y a un document de référence - "*Working Together to Safeguard Children: A guide to inter-agency working to safeguard and promote the welfare of children*" - que tous les professionnels travaillant avec les enfants victimes doivent connaître. Le chapitre 4 de ce document s'adresse à la formation et détaille leurs connaissances que les professionnels, qui travaillent avec les enfants, doivent avoir, les responsabilités, comment suivre une affaire de violence sexuelle, les affaires graves de violence sexuelle.

Au delà de ces lignes guides, il y a des directives gouvernementales que tous les professionnels doivent connaître intitulées "*Every child matters*" qui donnent des directives sur comment les travailleurs sociaux doivent se comporter par rapport à des situations particulières.

Des recherches ont été faites sur le travail des travailleurs sociaux avec les enfants et la famille. Il est possible d'accéder à ces recherches sur le site : www.rip.org.uk .

La formation continue des avocats en Angleterre est régie par le "*Solicitor Regulation Authority and Bar Council*". Il n'y a pas d'obligation pour les avocats qui travaillent avec les enfants victimes de suivre une formation spécifique aux problématiques qui peuvent ressortir de ces situations.

Le Crown Prosecution Service devrait être conscient des risques de prolongation du procès pour les enfants victimes.

Les avocats de la défense doivent avoir connaissance des conséquences que la confrontation directe peut avoir sur l'enfant qui témoigne. La formation continue pour les avocats qui travaillent avec les enfants devrait être obligatoire.

Pour ce qui concerne **la formation des juges et magistrats**, il n'y a pas de programmes spécifiques au sujet des enfants victimes.

Les juges qui suivent des affaires graves de violence sexuelle doivent suivre un Séminaire "*Serious Sexual Offences*" et il est demandé qu'ils poursuivent une formation spécifique.

Il n'y a pas de garantie sur la formation des juges, mais certains ont suivi des cours spécifiques sur les enfants victimes.

Alason CARTER souligne le besoin d'avoir des juges formés qui travaillent avec les enfants victimes et témoins.

Sur **la formation des médecins** il n'y a pas de niveau minimum des connaissances que ces professionnels doivent acquérir avant de travailler avec les enfants victimes. Il n'existe pas de supervision ou de formation spécifique pour la conduite de l'examen médical de l'enfant victime de violence sexuelle.

Plusieurs projets ont été mis en place pour le soutien aux enfants victimes.

Le "*Victim Support – Witness Service*" offre des services de soutien aux enfants victimes et témoins, à leur famille et proches quand ils sont convoqués à la Cour.

Le "*Young Witness pack*" aide les jeunes témoins à se familiariser avec la procédure pénale et explique leur rôle dans la procédure.

Martine BROUSSE, directrice de la Voix De l'Enfant, propose aux partenaires de chercher des informations sur les méthodes existantes d'évaluation de l'impact de la formation sur les professionnels qui suivent ces cours. Elle propose d'aborder ce sujet lors de la Rencontre Transnationale de Bruxelles.

Les partenaires allemands expliquent le système de formation dans leur pays.

En Allemagne l'audition des enfants victimes est conduite par la police et par le juge.

Ils existent différents modules de formation. Des certificats sont délivrés à l'issue de ces formations. Les modules sont liés au droit.

Dans le système allemand, les enfants ne vont pas au tribunal, car ce sont les projections des vidéos qui sont mises en place. La loi acceptant l'enregistrement de l'audition, l'enfant n'est donc pas obligé de comparaître devant le tribunal.

Les travailleurs sociaux, les procureurs, les policiers, les agents de voyage sont formés. Des enquêtes ont été menées sur la formation des professionnels qui travaillent avec les enfants.

Les médecins légistes participent à ces modules de formation.

Les partenaires se concertent actuellement avec les différentes institutions pour améliorer la coopération entre les ONG et les officiers de police afin de faciliter le travail d'investigation et d'aide aux enfants.

En réponse aux questions que les participants ont posées, les partenaires allemands expliquent que, depuis 1993, les personnes condamnées peuvent être jugées en Allemagne même si le crime a été commis dans un autre pays. Il est pourtant nécessaire d'entendre la victime qui doit apporter les preuves suffisantes afin que le condamné puisse être jugé coupable.

Normalement les officiers de police des différents pays doivent collaborer mais dans la pratique ils travaillent très peu ensemble.

Dans des situations graves, par exemple de violence sexuelle sur un enfant commis sur un territoire étranger sur des enfants de nationalité étrangère, ces derniers doivent donner leur témoignage en Allemagne et l'affaire sera jugée par le tribunal allemand.

Martine BROUSSE propose aux partenaires de débattre sur le problème de la formation lors de l'audition des enfants qui viennent d'autres pays.

Les partenaires allemands expliquent que la formation est nécessaire à tous les niveaux du système et que la procédure judiciaire doit être améliorée et simplifiée.

Les enfants n'ont pas souvent les moyens de « poursuivre les affaires » après le jugement en première instance.

Dans la déposition de la plainte et dans le cursus judiciaire, un avocat est désigné gratuitement pour défendre l'enfant, mais seulement en première instance.

Les partenaires italiens indiquent qu'au niveau universitaire, en Italie, il n'y a pas d'enseignement obligatoire en matière de violence sexuelle en ce qui concerne la formation spécifique des professionnels qui travaillent avec les enfants victimes de violence sexuelle. Dans le cursus universitaire, l'enseignement sur les thématiques liées à l'enfance et à la violence sexuelle sur les enfants dépend de la " bonne volonté " des professeurs universitaires qui proposent des cours spécifiques. Il n'existe pas beaucoup de formations universitaires sur la psychologie de l'enfant victime et sur le traumatisme vécu par l'enfant.

Pour les médecins, il existe de meilleurs exemples de formation post-universitaire.

La formation post-universitaire est volontaire et variée. En Italie, il n'y a pas une formation homogène au niveau national.

Après la formation post-universitaire, certains professionnels (psychologues, médecins) sont obligés de suivre une formation annuelle qui concerne les violences sexuelles sur les enfants.

La formation est dispensée dans des centres spécialisés qui ont de l'expérience dans la prise en charge des enfants victimes. Il y a une très grande variété de formations. Dans certaines régions, il a été mis en place un vrai programme de formation et de sensibilisation.

La région Piemonte a, par exemple, organisé avec les autorités judiciaires de la Cour d'Appel un projet de formation coordonné par les magistrats, les avocats et autres professionnels. Une équipe multidisciplinaire a été mise en place et des modules spécifiques de formation ont été dispensés à ces équipes. Tous les professionnels engagés dans la procédure de prise en charge de l'enfant ont participé à cette formation afin de définir le rôle de chaque professionnel dans la prise en charge et le cursus judiciaire. Ces activités de formation ont été financées par la région.

Les partenaires italiens de la société IREFORR ajoutent quelques informations concernant leur expérience de travail dans la région de la Calabria.

En Italie, la formation est diversifiée. L'ordre national des psychologues et autres professionnels ont créé des documents sur des lignes guides réalisées au niveau national.

Certains ordres professionnels ont proposé des lignes guides pour l'écoute de l'enfant mais ces lignes n'ont pas été approuvées. Elles ont été réalisées par l'association des psychologues juridiques.

En Basilicata, il y a un programme de formation interdisciplinaire qui a été mis en place à l'initiative de la préfecture de la province de Potenza.

Ce programme est structuré en deux modules :

- le premier module, auquel participent les opérateurs des services (psychologues, assistants sociaux, avocats, médecins, pédiatres, médecins légistes, gynécologues de l'hôpital de Potenza). Les objectifs de ce premier module sont de connaître le problème de la violence sexuelle, l'identification du problème, le signalement et la suite de la procédure. Ce premier module a débuté en décembre et se terminera en juin prochain, avec un séminaire par mois.

- le deuxième module concernera les diagnostics et le traitement des cas des violences sexuelles et mauvais traitements et sera réservé à une équipe interdisciplinaire de professionnels.

Mais il n'y a pas d'enseignement obligatoire en matière de violence sexuelle.

Ces modules regroupent des professionnels qui ont déjà reçu une formation et qui visent à avoir un langage commun dans la prise en charge des cas de violence sexuelle et de mauvais traitements.

Fanny MARCHESE explique qu'en Italie, il est beaucoup parlé de la pédopornographie mais les professionnels ne sont pas vraiment formés par rapport à ce problème. Il y a un budget de 6 millions d'euros qui a été destiné à la mise en place d'un observatoire sur la pédopornographie.

Bernard CORDIER, président de la Voix De l'Enfant, prend la parole pour remercier l'ensemble des professionnels et accueillir les nouveaux partenaires allemands et italiens du programme TRAIN TOGETHER qui n'ont pas participé au précédent programme AGIS.

Psychiatre, engagé depuis 20 ans dans la lutte contre la pédophilie, Bernard CORDIER s'occupe de soigner et d'expertiser les adultes, il est spécialiste des traitements diminuant la libido.

Il enseigne à la faculté de médecine, de droit, à l'école de la magistrature à Bordeaux, au Centre National de Formation de la police à Gif sur Yvette et dans le cursus des diplômes universitaires où il intervient en tant que spécialiste dans le domaine médico-légal.

Bernard CORDIER souligne que la formation dans ce domaine est insuffisante en France.

Il y a certes des spécialistes comme médecins légistes, pédiatres, psychiatres, mais le tronc commun des études ne prévoit pas une connaissance spécifique sur l'écoute des enfants victimes.

Dans le domaine de la criminologie, il y a des chapitres visant à mieux cerner le profil des agresseurs, des chapitres sur l'identification des lésions, mais ils n'existent pas de cours spécifiques sur l'audition de l'enfant. Dans les diplômes universitaires de victimologie il y a des formations spontanées, proposées dans certaines régions en France. Ces formations sont généralement destinées à des professions très diverses : médecins, éducateurs, policiers ...

Il y a des formations initiales avec un tronc commun. Par exemple les cours de pédiatrie comportent l'approche psychologique de l'enfant. Les formations sont optionnelles et n'existent que dans la formation continue. Concernant les magistrats par exemple il y a l'Ecole Nationale de la Magistrature à Bordeaux et le centre de la formation continue à Paris .

Bernard CORDIER intervient à Bordeaux depuis 10 ans dans le domaine de la psychiatrie et sur une partie de la criminologie. Malgré l'orientation des affaires pénales de plus en plus tournées vers la personnalité des auteurs, il regrette qu'il n'y ait que 8 heures de formation en psychiatrie pour les magistrats.

"Il faudrait peut être se diriger vers des organismes européens pour souligner que l'enfant est une priorité et que par conséquent ces formations sont essentielles" affirme-t-il.

Sur la prise en charge des enfants, **Bernard CORDIER**, souligne l'insuffisance de formations et insiste sur la nécessité des stages. Il explique que des stages de formation de 1 an en psychiatrie infanto-juvénile et en psychiatrie légale sont en cours d'organisation dans les hôpitaux et dans les cabinets des experts. Cette formation n'est pas encore mise en place à cause du problème soulevé par la rémunération des stagiaires.

Sur la pédophilie, **Bernard CORDIER** intervient par exemple dans les services de la police sur le profil des pédophiles. "On peut mieux comprendre les victimes si on comprend l'auteur. La conduite de l'audition peut changer, si l'enfant est victime d'une agression intrafamiliale" explique-t-il.

Bernard CORDIER souligne la nécessité de développer des cours de formation sur les auteurs.

En répondant aux questions, **Bernard CORDIER** note qu'ils existent des outils d'évaluation de la formation pour les stagiaires à travers des épreuves écrites, orales, la rédaction d'un mémoire ...

Un professionnel peut avoir une connaissance complète sur le sujet mais être terrifié devant la situation réelle de l'enfant maltraité, c'est pour cela qu'il faut exiger des stages pratiques.

Marc GERARD souligne le problème de la capacité d'accueillir des stagiaires dans les services où sont traitées les questions dans ce programme et il constate que souvent les personnes qui arrivent dans les services d'aide aux victimes ne connaissent pas les stratégies abusives.

Il faudrait se demander si dans les différents pays il y a des lieux et des moyens pertinents pour encadrer les personnes qui souhaitent développer des compétences et pas seulement des connaissances.

Michel CARMANS souligne qu'en Belgique il y a 8 heures de formation sur la dynamique de l'abus et 8 heures sur le profil de l'abuseur. Il y a une grosse lacune au niveau policier par rapport à la dynamique de l'abus et au profil de l'abuseur.

Bernard CORDIER ajoute que les stages ne doivent pas concerner que les médecins, mais aussi les autres professionnels.

Fanny MARCHESE souligne qu'en Italie il n'y a pas assez de professionnels qui exercent dans le soin des agresseurs.

Marc GERARD explique qu'il y a une rivalité de ressources entre les services prenant en charge les adultes et ceux qui veulent continuer à prendre en charge les enfants sans comprendre que les deux objectifs vont se rejoindre : connaître mieux l'agresseur veut dire mieux comprendre l'enfant.

Beatrice BESSI ajoute qu'il faut connaître les agresseurs et leur psychologie avant de les traiter.

Martine BROUSSE demande quel type de formation peut être proposé sur la connaissance des agresseurs afin qu'un certain nombre de professionnels ne fassent pas tout. En France, elle explique, qu'il y a un problème à vouloir prendre en charge les enfants et les auteurs au même temps. Les spécialistes d'adultes doivent travailler avec les adultes et refuser de travailler avec les enfants.

Bernard CORDIER explique l'importance de distinguer évaluation et soin. L'évaluation c'est l'audition de l'enfant victime aussi bien que l'expertise de l'auteur et il faut imposer que toute

évaluation soit pratiquée par un spécialiste du sujet. En France il y a effectivement des experts qui sont désignés pour tout à la fois.

L'évaluation de l'enfant nécessite vraiment une technique et de l'expérience.

Bernard CORDIER souligne son incompréhension par rapport au fait que dans des salles d'attente il y a des auteurs et des victimes au même temps.

Pierre PATINY explique que pour lui dans l'enquête, il est important d'avoir une vision complète de la situation et d'entendre avant l'accusé et après l'enfant pour avoir l'ensemble des preuves.

Bernard CORDIER souligne que l'enquête demande d'avoir une vision complète, mais au niveau de l'expertise et du soin il est important de séparer les différents métiers. En répondant à la question de Martine BROUSSE, il rappelle l'importance de séparer dans un programme de formation la pédophilie de l'inceste. Internet couvre un nouveau champ de la pédophilie non connue auparavant.

Marc GERARD explique l'importance de faire des recherches sur le problème des enfants qui sont en contact avec des contenus pornographiques sur Internet et qui vont répéter les choses qu'ils ont vues. Il faudrait voir les données connues à ce jour et les mettre à jour si besoin pour pouvoir ensuite les diffuser dans des programmes de formation.

Il faudrait identifier dans les formations spécialisées les manques et les recherches à certains niveaux par exemple, l'influence de la pornographie sur la sexualité enfantine aujourd'hui et la trajectoire des plaintes et des enfants victimes en terme des chiffres.

Bernard CORDIER explique que dans chaque région en France il y a un "centre ressources", où des données sont recueillies et stockées. Ces centres ont donc une fonction de recherche et de formation mais seulement par rapport aux auteurs d'infractions. Pour les enfants victimes, à part ce que fait la Voix De l'Enfant avec les Unités Médico-Judiciaires il n'y a pas d'équivalent. Ces Unités pourraient devenir lieu de recueil des données, lieu d'information et de formation.

Le "centre ressources" permet aussi aux professionnels de rester en contact et de ne pas être isolés.

A la question de **Clémentine GERARD** si dans ce programme il sera abordé le problème des jeunes auteurs, **Bernard CORDIER** répond que les violences sexuelles sur des enfants sont commises dans le 90% de cas par des hommes et que les femmes et enfants auteurs constituent une minorité. La classification internationale des maladies considère que la pédophilie est à partir de 16 ans et qu'il faut 5 ans d'écart entre l'auteur et la victime. Il y a des jeunes de 14 ans qui agressent sexuellement des enfants plus jeunes mais ils ne sont pas des pédophiles.

Marc GERARD explique que ces sujets doivent être abordés lors des programmes de formation.

Fanny MARCHESE rappelle qu'en Italie il y a beaucoup de cas de mineurs agresseurs et qu'il est important de donner des soins aux enfants pour éviter la répétition.

Bernard CORDIER souligne qu'un adolescent est un grand enfant non éduqué, dès que l'instinct sexuel explose comme dans le cas de la puberté, cet enfant est sans limite mais il n'est pas pédophile : il va faire le même acte en volant ou en amenant un couteau à l'école qu'en agressant sexuellement une jeune fille dans les toilettes, il le fait pour prouver qu'il est un petit homme.

Le consentement n'existe ni chez l'auteur ni chez la victime jusqu'à l'âge de 16 ans.

Bernard CORDIER explique que d'après lui dans un programme de formation il faudrait mettre seulement un chapitre sur les enfants auteurs et un sur les femmes auteurs.

Martine BROUSSE propose que dans la formation faudrait aborder la personnalité de l'auteur et des personnes qui l'entourent, le rôle abusif de la mère dans la violence sexuelle du père envers l'enfant Elle demande l'accord des partenaires pour que les enfants auteurs de violences sexuelles ne soient pas traités comme des criminels car comme l'explique **Bernard CORDIER** "l'agression sort d'un acte de rébellion".

Beatrice BESSI souligne qu'il faudrait quand même essayer de changer les comportements déviants de ces adolescents, même si il ne s'agit pas d'une maladie.

Giulia MANCUSO résume la journée de travail et présente les sujets qui ont été abordés durant cette journée de travail :

- ⇒ Le fait que la formation soit ouverte aux questions des professionnels, pour répondre aux différentes exigences et aux questions que les professionnels se posent dans leur travail quotidien.
- ⇒ Le besoin d'aborder dans les programmes de formation sur l'audition et la prise en charge des enfants victimes de violence sexuelle.
- ⇒ La définition du champ de travail et l'introduction dans le programme de tous les professionnels qui travaillent par rapport à l'audition et dans la prise en charge des enfants victimes.
- ⇒ La définition d'un programme de formation. Il est important de définir quelle formation proposée et si il s'agit d'un programme initial avec un tronc commun, puis une spécialisation par secteur d'activité. Une telle formation pourrait aider les professionnels à redéfinir le rôle de chaque intervenant dans la prise en charge et le recueil de la parole des enfants victimes et favoriser un travail en pluridisciplinarité.
- ⇒ L'importance des stages et d'être en contact avec la pratique du métier pendant la formation car la connaissance ne fait pas la compétence.

Giulia MANCUSO rappelle que les Rencontres des Comités de Suivis Nationaux permettraient à chaque partenaire d'étudier la situation existante dans leur pays au niveau national pour pouvoir avancer des propositions et débattre avec les autres partenaires lors des Rencontres Transnationales.

DIMANCHE 25 MAI 2008

Giulia MANCUSO ouvre la dernière journée de la Première Rencontre Transnationale du programme TRAIN TOGETHER et explique aux partenaires que tous les documents de travail utilisés durant ces 3 jours (présentations power point et autres supports) seront mis sur l'Extranet de la Voix De l'Enfant qui est à l'usage exclusif des partenaires.

Dans le site Internet seront diffusés:

- ⇒ la présentation du programme
- ⇒ ses objectifs

- ⇒ les liens vers les associations partenaires du programme
- ⇒ les documents qu'on souhaite diffuser.

Martine BROUSSE propose aux partenaires de poser des questions par rapport aux problèmes qu'ils rencontrent par exemple dans la réception d'emails etc..... Elle propose que chaque partenaire fasse une petite fiche avec la description des fonctions de toutes les personnes présentes, fiche qui sera insérée dans Extranet, avec une photo.

Giulia MANCUSO présente cette dernière journée de travail et explique qu'il est important de reprendre les points forts de ces 3 journées de travail et de faire ressortir les lignes guides de la discussion qui aura lieu, ensuite, dans chaque Comité de Suivi National.

Parmi les points abordés **Giulia MANCUSO** et **Martine BROUSSE** proposent de :

- 1) Définir la différence entre information et formation

Martine BROUSSE explique que l'information peut être entendue comme formation moins spécifique, comme une information poussée. La formation par contre demande du temps, de la réflexion et de la pratique.

Michel CARMANS précise que la formation est un processus à long terme et elle est "une action qui vise à des changements des compétences et d'attitudes".

L'information vise à "savoir" des connaissances et la formation vise à un savoir-faire, un savoir être et un savoir "devenir", à un devenir "critique" par rapport à la pratique.

Antonio SANFRANCESCO souligne aussi l'importance du savoir être dans l'acquisition des compétences comme : apprendre à travailler ensemble, arriver à résoudre des problèmes, avoir des compétences transversales ... Toutes ces compétences doivent être adaptées aux différents contextes et aux différentes réalités, pratiques et expérimentales.

Tous les partenaires sont d'accord sur la définition: *L'information vise à savoir, avoir une connaissance et la formation vise à savoir-faire, savoir être, savoir devenir.*

Martine BROUSSE expose le point suivant:

- 2) Définir qui sont les professionnels qui vont bénéficier de l'information et ceux qui vont bénéficier de la formation.

Michel CARMANS estime que les professionnels peuvent recevoir à la fois de l'information et de la formation. Il peut y avoir un premier niveau sur l'information et un deuxième sur la formation.

Martine BROUSSE propose aux partenaires de s'accorder sur le fait que tous les professionnels peuvent avoir accès à l'information mais tous ne pourront avoir accès à la formation. Cette information peut constituer un tronc commun, puis découler sur une formation spécifique selon les catégories professionnelles.

Antonio SANFRANCESCO explique que dans la formation, au delà de l'appartenance à une profession, il est important d'avoir des compétences transversales par rapport au parcours de changement, comme l'établissement d'un objectif et un langage communs, de développer la

capacité à travailler ensemble. Chaque profession a ses compétences spécifiques qu'il ne faut pas confondre.

Michel CARMANS en reprenant l'intervention de son collègue italien, rappelle que chaque corps de métier a sa spécificité de formation mais qu'il est important que dans chaque formation des compétences transversales se retrouvent par exemple dans l'"écoute". Dans chaque formation on peut retrouver l'"écoute" en tant que telle.

Il faudrait définir les compétences transversales et mettre en place un travail à 3 niveaux :

- ⇒ l'information
- ⇒ la formation pour chaque catégorie professionnelle
- ⇒ les compétences transversales à développer dans les différents types de formation.

Martine BROUSSE propose de reporter ce débat dans le Comité de Suivi National. En reprenant les interventions précédentes, elle propose que l'information concerne tous les professionnels et qu'il faut prévoir une formation plus spécifique pour les magistrats, les médecins, les policiers, les gendarmes, les travailleurs sociaux, les psychologues, les avocats, les administrateurs ad hoc (qui est la personne nommée par le magistrat pour accompagner l'enfant au niveau administratif), les médiateurs interculturels, et les interprètes.

Michel CARMANS reprend ce qui a été dit par le partenaire italien pour demander d'analyser aussi, dans les différentes formations existantes, les compétences transversales développées et à développer.

Brigitte DZIALLAS explique la difficulté qu'un interprète peut rencontrer dans la traduction et souligne le besoin d'une formation spécifique pour les interprètes qui doivent traduire pour les enfants victimes.

Une des deux interprètes présentes, qui a travaillé avec les services de police, dénonce la carence d'informations données aux traducteurs et médiateurs et souligne la nécessité d'une formation spécifique et reconnue.

Martine BROUSSE présente le troisième point:

- 3) La formation initiale et la formation continue.

Chaque Comité de Suivi pourra débattre sur les contenus qui font partie de la formation initiale, les contenus qui font partie de la formation continue et les contenus qui se trouvent dans les deux à la fois.

Par rapport à la formation initiale et continue il faudrait repérer : ce qui existe dans chaque pays partenaire aujourd'hui et ce qu'il manque, la théorie et la pratique, la présence de stages et la durée de ces stages, l'évaluation des formateurs, des apprenants et des contenus, les outils d'évaluation, les compétences transversales ...

Giulia MANCUSO explique la suite du programme et l'organisation des rencontres des Comités de Suivi. Chaque partenaire doit réunir des professionnels d'horizons différents avec qui partager l'expérience de la formation. Ces Comités de Suivi discuteront des différentes questions et des différents points concernant la formation dans leur propre pays : les pratiques

d'information et de formation existantes, les carences, les outils d'évaluation, les questions que chaque partenaire souhaite développer au niveau national et au niveau européen.

Le Comité de Suivi National doit se réunir deux ou trois fois avant chaque rencontre transnationale.

Un tableau résumant les questions principales abordées lors de la rencontre sera envoyé aux partenaires pour que ces points puissent être abordés avec les autres membres du Comité de Suivi (voir en ANNEXE).

Giulia MANCUSO rappelle aux partenaires que chacun a la possibilité de poser des questions à travers l'échange de courriels et à travers Extranet.

Elle détaille pour les partenaires les copies distribuées qui expliquent **l'utilisation d'Extranet**.

Pour accéder à Extranet TRAIN TOGETHER de la Voix De l'Enfant il faut suivre le lien: <http://extranet.lavoixdelenfant.net>. Dans la première utilisation d'Extranet, pour avoir accès à la page d'accueil, il faut accepter les conditions marquées dans la charte d'utilisation, imprimer cette chartre et la renvoyer signée, par courrier, à la Voix De l'Enfant.

Le coordinateur du programme est en charge de l'inscription des utilisateurs au portail TRAIN TOGETHER, vérifie que les données sont enregistrées par email avec le nom de l'utilisateur et le mot de passe sera automatiquement envoyé par email à chaque utilisateur.

Dans Extranet il y a une page d'accueil qui explique brièvement le programme. A droite de la page d'accueil apparaissent les noms des portails, dont en gras ceux auxquels les partenaires ont accès.

Par exemple il sera marqué TRAIN TOGETHER en gras. Les mots de passe qui ont été envoyés aux membres du programme AGIS reste le même et avec le même code avoir accès aux deux portails.

Chaque portail peut avoir un répertoire, un forum et un groupe de travail.

La fonction du répertoire est de rassembler des documents qui peuvent être organisés en sous répertoires (par exemple les documents 2007, les documents 2008, les documents partenaires, les documents VDE, ...).

La Voix De l'Enfant peut mettre en ligne différents documents: rapports, synthèses, images, photos, logos.... Les partenaires ont la possibilité de télécharger ces documents.

Le groupe de travail sert à élaborer un document collectif en prenant en compte les commentaires et les documents ajoutés par les partenaires.

Chaque partenaire peut apporter les modifications au document, envoyer des commentaires et ajouter des documents complémentaires. Les commentaires apparaissent dans des couleurs différentes selon les pays partenaires et les utilisateurs ce qui permettra au coordinateur de remettre à jour le document et sa traduction.

Le forum permet de débattre sur un sujet spécifique.

Giulia MANCUSO propose de reporter la discussion au sein du Comité de Suivi National sur les supports de communications que chaque partenaire souhaite développer dans le cadre du programme. Parmi les propositions faites par la Voix De l'Enfant: une lettre bimestrielle ou trimestrielle, un journal en 3, 4 exemplaires qui parle du programme.

Giulia MANCUSO propose aux partenaires d'arrêter les dates de la deuxième, de la troisième rencontre transnationale et de la Conférence Finale.

Les partenaires présents donnent leur accord pour organiser :

- ⇒ la deuxième Rencontre Transnationale du programme TRAIN TOGETHER les 28, 29 et 30 novembre 2008 à Bruxelles, avec arrivée des partenaires le 27 au soir et départ le dimanche après déjeuner.
- ⇒ la troisième rencontre Transnationale du programme TRAIN TOGETHER les 24, 25 et 26 avril 2009 à Varsovie, avec arrivée des partenaires le jeudi 23 au soir et départ le dimanche après déjeuner.
- ⇒ la Conférence Finale du programme, ouverte au grand public, en Novembre 2009. Les dates de la Conférence, qui aura lieu dans un centre de formation en France, dépendront de la disponibilité de la salle.

Les partenaires terminent cette Rencontre Transnationale. Les travaux au niveau national et au niveau transnational, à travers les outils de communication à disposition du programme, se poursuivront dans l'attente de la prochaine Rencontre à Bruxelles. Toutes les présentations en power point des partenaires sont insérées dans le répertoire Extranet du programme TRAIN TOGETHER.

CONTACT: Giulia MANCUSO

Coordinatrice des programmes de l'Union Européenne

EM@IL: europe@lavoixdelenfant.org

ADRESSE: 76, rue du Faubourg Saint Denis

75010 PARIS , France

TEL: +33 (0)1 40 22 03 33 (ligne directe)

+33 (0)1 40 22 04 22 (standard)

FAX: +33 (0)1 40 22 02 90

SITE INTERNET : www.lavoixdelenfant.org

www.traintogether.lavoixdelenfant.org

EXTRANET : <http://extranet.lavoixdelenfant.net>

ANNEXE

LIGNES DIRECTRICES

1. FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE

Définir :

- ⇒ Le contenu de la formation initiale et le contenu de la formation continue qui sont dispensés aujourd'hui, dans chaque pays partenaire
- ⇒ Les carences de la formation initiale et de la formation continue
- ⇒ Les modules qui se recoupent et se retrouvent dans la formation initiale et dans la formation continue
- ⇒ Les dysfonctionnements et les bonnes pratiques
- ⇒ Les éléments théoriques et pratiques (stages) durant cette formation
- ⇒ Les pratiques d'évaluation :
 - des formateurs
 - des apprenants
 - des contenus
- ⇒ Les outils d'évaluation existants

Tableau relatif au contenu des formations

FORMATION INITIALE	FORMATION CONTINUE	ABSENCE ET PROPOSITIONS

2. INFORMATION / FORMATION

Etablir :

⇒ Un état de lieu des programmes de formation et/ou d'information existant dans chaque pays partenaire

Définir :

⇒ A quels professionnels doit être destiné un programme d'information ?

⇒ A quels professionnels doit être destiné un programme de formation ?

⇒ Peut-on suivre les indications suivantes ? Donner plus de détails ...

INFORMATION * Pour qui ?	FORMATION * Pour qui ?
Enseignants Animateurs Infirmiers Puéricultrices Associations	Magistrats Médecins Policiers Gendarmes Travailleurs sociaux Avocats Administrateurs Ad Hoc Psychologues Médiateurs Interprètes

* **INFORMATION** : Savoir, avoir connaissance.

* **FORMATION** : Savoir faire, savoir être. Formation comme action qui vise au changement et/ou à l'évolution des compétences et des attitudes.

Relever :

⇒ Les compétences communes aux différents professionnels

⇒ Les convergences et les divergences

3. OUTILS DE COMMUNICATION

⇒ **EXTRANET** – comme outils de travail entre les partenaires.

<http://extranet.lavoixdelenfant.net/>

⇒ **LETTRE D'INFORMATION** (tous les 2 ou 3 mois) ?

⇒ **JOURNAL** (3 exemplaires sur 18 mois) ?

LE COMITE DE SUIVI NATIONAL

Le programme TRAIN TOGETHER – Se Former Ensemble 2007 – 2009 prévoit la mise en place d'un Comité de Suivi National, formé de professionnels travaillant dans le cadre de la prise en charge et du recueil de la parole de l'enfant victime de violence sexuelle : les médecins et les professionnels des équipes médicales, les gendarmes et policiers, les procureurs, les avocats et juges, les psychologues, les travailleurs sociaux, les administrateurs ad hoc, les membres des associations de protection de l'enfance.

Chaque Comité doit se réunir tous les deux mois afin d'établir l'état des lieux des pratiques relatives à la formation initiale et continue des professionnels intervenant dans la prise en charge et le recueil de la parole des enfants victimes de violence sexuelle.

Les partenaires du programme s'engageront à fournir au coordinateur du programme **la Voix De l'Enfant** toutes les informations concernant les formations afin d'établir l'état des lieux des pratiques en vigueur dans chaque pays et parvenir à établir une synthèse.